

Conseil municipal du 20 janvier 2017 à Lacropte

Présents :

C.Faure , I.Faure , T. Dufraix , G.Bashford, D.Privat, J.L Bernard, V.Célérier, M.Chevreux, J.M Chinouilh, M.J Lance, M.Kine, J.L Bauman , F.Ladeuil,

Absents : P.Montauriol, R.Lestang

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h45

Achat de foncier : Les accords sont signés par Mme Pialat et la famille Loubiat.

Les démarches administratives sont en cours.

Rénovation ou réalisation des bâtiments communaux :

Nous espérons être éligible pour les projets au contrat de ruralité concernant le city stade, le parcours santé et l'aménagement des vestiaires en petite salle de sport et de culture.

Pour les contrats d'objectifs demandés pour le parcours santé et le city stade, 13500€ sont accordés, pour la suite des projets, nos dossiers seront traités avec un avenant sur les contrats d'objectif de septembre.

Le projet de financement va être affiné, la DETR demandée, et d'autres subventions recherchées.

Rénovation de la salle polyvalente.

Peu après sa construction il a été constaté des malfaçons concernant la charpente entraînent de nombreux soucis. Une procédure judiciaire avait été menée, nous avons en notre possession une preuve d'acompte versé par l'assurance Groupama mais nous n'avons pas retrouvé la preuve de travaux complets concernant la rénovation de la charpente.

Nous avons donc fait appel à des spécialistes de la construction. Le rapport nous est parvenu par le bureau INTECH. De très importants travaux vont devoir être réalisés. Nous attendons le chiffrage avec inquiétude : notre salle accueille beaucoup de public, notre obligation de sécurité étant engagée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser des devis en vu des travaux. Dans le contrat de location, il faudra indiquer :« En cas de grand vent ou de neige les locations seront annulées. » au cas ou il y aurait un risque.

Travaux autour du hangar municipal, ainsi que les WC public du bourg sont présentés.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité de donner l'autorisation à Mme Le Maire de demander les subventions et faire établir les divers devis liés à chaque projet ci-dessus et de faire réaliser les travaux autour et dans le Hangar ainsi que les WC publics du bourg.

Programme voirie

Sur la route de « Maison Neuve » au niveau du rétrécissement, les bordures en bétons sont dégradées. L'entreprise Muret viendra réparer et renforcera les bordures afin d'éviter que des véhicules passent par-dessus ces bordures. Les quelques trous qui se sont faits seront rebouchés.

« Chemin des chasseurs » : les chasseurs se sont engagés à boucher les trous bénévolement avec la castine fournie par la commune.

Le conseiller responsable des chemins fait part au conseil municipal les chemins où des travaux de réparation seraient nécessaires.

Les conseillers responsables de la voirie proposeront un programme que le conseil municipal étudiera lors d'une prochaine réunion.

Les dos d'âne à « La Saute Haute » seront signalés par des panneaux.

L'aide des bénévoles sera à nouveau demandée à partir du mois de mars.

Bilan salle des fêtes 2016 et avenir

L'adjointe chargée de la gestion présente le bilan à l'ensemble du conseil municipal. Pour 2016 la recette s'élève à 5 190€. Les dépenses en électricité et eau ont diminué. Par contre, il y a eu plus de dépenses en travaux. Pour 2016, le déficit est de 2005,34€ alors qu'il était de 5410.29 en 2015.

Les associations devront signer, le nombre de jours qu'ils ont occupé la salle. Ces locations à titre gratuit sont comptabilisées comme des subventions attribuées aux associations dans la comptabilité de la commune.

Cantine

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité de donner délégation de signature aux deux conseillers responsables de la gestion de la cantine pour signer les bons de commandes liés à celle ci.

POINTS ABORDES

La grappe de Cyrano voudrait passer sur nos chemins ruraux et occuper le parking de la salle polyvalente. Ce ne sera pas possible pour le parking car la salle est louée le week-end concerné. (29 et 30 avril)

Au lieu dit « Maison Neuve » un administré possède des chiens dangereux qui s'échappent et attaquent les passants. Mme Le Maire va envoyer un courrier à cet administré pour que ses chiens ne soient plus sur les lieux publics.

Maison derrière le bar :

Les propriétaires ont diminué le prix. La maison sera achetée par Le Grand Périgueux, le compromis de vente est passé, l'acte sera signé prochainement. Cette maison pourra être louée aux gérants du complexe rural pour agrandir leur restaurant.

Point sur le journal municipal, vœux, inauguration, réception :

Le journal a plu à l'ensemble des administrés. Mme Le Maire remercie et félicite l'élue responsable de la conception.

Les informations intéressantes pour les administrés seront affichées sur les 3 panneaux d'affichage de la commune et seront aussi mises sur le site.

Le conseil municipal fait le point sur l'organisation, afin de rendre la distribution des informations à la population plus satisfaisante.

Organisation de divers petits travaux à réaliser bénévolement

Besoin de bénévoles pour des travaux d'élagage, nettoyage de l'église. Le conseil municipal s'organise.

Fonctionnement école/cantine

Deux élus s'occuperont de la gestion de la cantine.

La personne qui surveillait les enfants a été embauchée par la commune de Cendrieux pour l'accompagnement du bus le soir. La commune de Lacropte par une convention payera à Cendrieux les frais engagés par cet emploi. Elle est en période d'essai.

Clôture de la séance à 22h45.